



CONSEIL GENERAL ATTALENS
Administration communale

PROCES VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU
MARDI 25 septembre 2012**

Ordre du jour

1^{ère} partie

Remerciements à Mme Christiane Dewarrat

2^{ème} partie

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012
3. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé Veveyse
4. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes pour le Cycle d'Orientation
5. Modification et approbation du règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
6. Modification et approbation du règlement du Conseil général
7. Modification de la planification financière : information
8. Information Valtraloc
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

* * * * *

Mme Denise Karlen, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, MM Wicht, Broye, Schwéry et Wéry, présents pour le point concernant Valtraloc, le public et leur souhaite la bienvenue. Elle demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées récemment.

Cinq Conseillers communaux sont présents. M. le Syndic est excusé.

1^{ère} partie – Remerciements à Mme Christiane Dewarrat

M. Robert Savoy, Vice-Syndic, doit excuser Mme Dewarrat qui est absente ce soir. Le Conseil communal souhaitait néanmoins lui adresser ses remerciements pour le travail qu'elle a effectué pour la collectivité en tant que

Conseillère générale de 2008 à 2011, mais également depuis son élection au printemps 2011 en qualité de Conseillère communale.

Mme la Présidente demande ensuite à **M. Bernard**, scrutateur suppléant, de suppléer à l'absence de M. Guillaume Savoy, excusé, et de rejoindre le bureau.

2ème partie

1. Appel

Présents : 26 conseillers généraux

Excusés : MM Pierre-Alain Conus, Reynald Emonet, Raphael Richoz et Guillaume Savoy.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 11 septembre 2012. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

Mme la Présidente propose au CG une modification de l'ordre du jour, afin que les invités du Service des ponts et chaussées et du bureau d'ingénieurs puissent être libérés après leur présentation du projet Valtraloc. Il s'agit donc de passer le point 8 « information Valtraloc » après l'approbation du procès verbal.

2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012

M. Menoud conteste le libellé du chapitre 6 en page 5 « *M. Menoud relève un vice de forme. En effet, selon lui, en retranchant les abstentions au 1^{er} tour, la proposition du CC était déjà acceptée par le CG* ». S'il a relevé un vice de forme, il souligne toutefois qu'il n'a pas dit la dernière phrase et demande donc qu'elle soit supprimée.

Mme la Présidente en prend acte et soumet le PV du 3.4.2012 à l'approbation du CG avec la demande de modification de M. Menoud.

Au vote, le procès-verbal du 3 avril 2012 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

3. Information Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, remercie MM. Wéry et Broye du Service des ponts et chaussées (SPC) et MM Wicht et Schwéry (ingénieurs mandatés) d'être présents ce soir. Il donne la parole à **M. Wicht**, ingénieur. Ce dernier informe le CG que le dossier a été déposé fin août au SPC pour la phase d'examen préalable. L'objectif est de mettre ce dossier à l'enquête fin novembre. Les objectifs visés par le projet sont toujours identiques : réduction de la vitesse et amélioration de la convivialité dans le respect du budget, des directives cantonales et des normes en vigueur. Il ajoute qu'il n'y a toujours pas eu de décision sur le statut juridique du centre-village (30 ou 50 km/h). Cette décision devra encore être prise dans les semaines à venir. Le projet quant à lui n'a pas encore été chiffré précisément, puisque le résultat de l'examen préalable pourrait changer certains éléments ; il en est de même de la définition de la clé de répartition des frais entre le Canton et la Commune. M. Wicht ajoute qu'en l'état du projet, et suite à des adaptations (réduction des emprises, maintien des eaux claires dans un collecteur commun canton-commune), on va dans le sens d'une réduction des coûts. L'objectif visé dès réception des commentaires de l'examen préalable est d'établir un devis détaillé pour inscrire les tranches de budget relatives aux étapes de réalisation.

M. Schwéry, ingénieur, présente ensuite la partie technique du projet. Il rappelle que ce dernier suit en grande partie le guide Valtraloc, les études préliminaires d'Artefact et de Farra & Fazan. Plus précisément, douze carrefours doivent être réaménagés tout en essayant de résoudre le problème principal : le déficit de sécurité lié à la vitesse des usagers de la route (mesures de vitesse en 2006 : 75% des véhicules roulent à plus de 50 km/h). Il faut également tenir compte de l'augmentation du trafic (+ 25% en 10 ans) et de l'augmentation de la population, donc d'une augmentation des « conflits » entre tous les usagers dans un même espace.

Les grands principes de réaménagement sont les suivants : réduction du gabarit routier d'environ 7 mètres à 5m60 (2 voitures peuvent se croiser à 50 km/h). Les trottoirs seront aménagés de manière à ce qu'une voiture puisse

croiser un camion. Toutefois, le véhicule qui monte sur un trottoir pour croiser à 30 km/h perd la priorité sur les piétons et doit donc être encore plus attentif. Des aménagements spécifiques sont prévus aux endroits clés du village afin de pallier aux déficits sécuritaires qui demeurent. Il a également été tenu compte de la mobilité douce en créant plus de trottoirs.

M. Schwéry décrit ensuite les cinq secteurs du projet.

1) *Secteur d'approche nord* : gabarit 5m60, accotement franchissable côté ouest et trottoir bordure haute côté est.

M. Grau souligne qu'il sera difficile de manœuvrer (par exemple avec une remorque) avec un gabarit de route aussi étroit.

M. Pierre-Alain Perroud répond que toute la traversée sera à 5m60. Il faudra donc faire avec.

M. Schwéry continue sa présentation avec l'entrée nord et précise que les rues qui arriveront sur la route cantonale devront traverser le trottoir avec une signalisation adaptée (marquage et rehaussement) et une perte de priorité sur les piétons.

2) *partie urbaine nord* : deux trottoirs sont prévus (bordure basse et bordure haute), ce qui implique la création d'un nouveau trottoir côté ouest. Au carrefour de la Croix-de-Montet : proposition de deux décrochements verticaux pour réduire la vitesse et pour faciliter la visibilité des piétons avant de traverser (idem pour la visibilité des automobilistes). Aucun marquage n'est prévu pour délimiter les deux bandes de roulement et ceci sur toute la traversée ; cela demandera donc aux automobilistes plus d'attention. Ces mesures ont déjà prouvé leur efficacité dans plusieurs communes en Suisse. La modification de ce carrefour aura un impact sur le mur de la ferme, puisqu'il faudra le reprendre sur une dizaine de mètres. Au carrefour de la rue de Corcelles, l'arrêt de bus sera légèrement déplacé et conforme aux exigences légales. Au passage piétons, un îlot central sera réalisé pour sécuriser l'arrêt de bus et éviter que les voitures ne dépassent les bus à l'arrêt. Au droit du carrefour, la route de Corcelles traversera le trottoir avec une perte de priorité pour les automobilistes.

3) *secteur centre-village* : gabarit de la route de 6m50. La bande de roulement ne sera toutefois pas plus large que dans les secteurs précédents. Une largeur de 4m80 est même prévue (croisement de deux voitures à 30 km/h), mais avec la possibilité (bordures ou autre séparation physique) de croiser avec les convois exceptionnels. Deux arrêts de bus sont prévus. **M. Schwéry** relève toutefois que les derniers détails sont en cours de finalisation par le bureau d'urbanistes.

4) *secteur urbain sud* : gabarit de 5m60 avec la création d'un trottoir côté est de 3 mètres de large. Une allée d'arbres est prévue pour structurer l'entrée sud du village. Ce trottoir est prévu pour les piétons. Les vélos seront autorisés à l'emprunter pour permettre aux écoliers de circuler dans les deux sens sur le trajet de l'école. L'objectif est d'éviter que les enfants ne traversent la route. Côté ouest : bordure basse pour le croisement avec des convois exceptionnels. Le rythme des arbres a été modifié : tous les 15 mètres en lieu et place des 10 mètres prévus initialement. Un trottoir traversant sera aménagé au carrefour de la Jaqua avec un marquage spécial rappelant que des cyclistes empruntent cet espace.

5) *secteur d'approche sud* : une bande cyclable des deux côtés avec le trottoir existant qui est maintenu. Un îlot central de sécurité est prévu au passage piétons de l'arrêt de bus de la Grande Fin.

Concernant les acquisitions de terrain, **M. Schwéry** précise qu'elles seront au nombre de 25 (environ 400 m²). Le projet a donc été réfléchi avec le moins d'impact possible sur les propriétés privées. En conclusion, le concept présenté se veut global et cohérent sur l'ensemble de la traversée, tout en s'adaptant au mieux aux besoins identifiés.

M. Grau demande pourquoi il n'est pas prévu de piste cyclable côté nord.

M. Schwéry répond qu'il n'y a pas de place pour un tel concept de ce côté et qu'il n'y a pas de demande existante, notamment pour les écoliers.

M. Grau ajoute qu'il se sentirait plus en sécurité côté sud sur un trottoir destiné uniquement aux piétons, plutôt que de savoir qu'il y aura des cyclistes qui pourront l'emprunter.

M. Dominique Beaud relève que depuis que la porte d'entrée nord a été réalisée, il n'y a pas de changement au niveau de la vitesse des véhicules.

M. Broye répond que la porte d'entrée a été réalisée dans le cadre du quartier qui a été construit. Elle ne fait pas encore partie d'un tout. Actuellement c'est un élément isolé qui ne se décroche pas énormément. C'est pour l'instant un rappel que quelque chose va se passer. La réalisation du secteur suivant (dans le prolongement de la porte d'entrée) devrait permettre de réduire la perception de largeur et donc de vitesse. Il s'agit d'un tout.

M. Menoud relève qu'il n'y a pas de mobilier urbain côté nord et s'en étonne.

M. Broye rappelle que le bureau SBG met en œuvre ce qui a été prévu par l'urbaniste.

M Schwéry souligne que l'on passera toutefois de 7m de gabarit à 5m60.

M. Pierre-Alain Perroud rappelle que ce secteur sera continu à 5m60, donc avec un rétrécissement depuis la porte d'entrée. Il ajoute qu'on ne peut pas non plus mettre du mobilier urbain partout, car il faut prévoir le passage de convois exceptionnels.

M. Grau constate que le côté sud est déjà plus aménagé, et qu'il serait utile d'y penser du côté nord.

M. Tinguely regrette qu'il n'y ait pas plus de pistes cyclables. Il craint également des conflits de priorité entre véhicules et piétons-cyclistes. Il demande s'il est possible de généraliser les « stops » au lieu des marquages à damiers sur les trottoirs franchissables.

M. Broye répond que, pour la signalisation, le marquage en damiers n'est pas encore officiel et doit être avalisé par service de la signalisation routière. Le « stop » qui est maintenu se justifie en raison de problèmes de visibilité.

M. Menoud demande formellement que l'on estime les coûts d'un aménagement plus urbanisé de la sortie côté nord.

M. Pierre-Alain Perroud en prend note.

Mme Grob demande si les cyclistes seront obligés de traverser la route cantonale au carrefour de la Jaqua pour rouler sur le trottoir mixte.

M. Schwéry répond que le cyclotouriste pourra rester sur la route.

Mme Grob demande s'il n'y a pas de risque de collision sur le trottoir mixte entre les enfants qui se rendent à l'école.

M. Schwéry répond que les risques sont réduits, puisqu'ils iront tous dans le même sens.

M. Sébastien Beaud demande si le problème des gros véhicules (tracteurs ou autres) a été pris en compte du point de vue de la sécurité routière.

M. Schwéry répond que cet aspect a également été pris en compte.

M Grau constate qu'actuellement la vitesse est limitée à 50 et à 60 km/h sur la traversée et demande ce qui est prévu.

M. Schwéry répond que la traversée sera limitée à 50 km/h avec peut-être un tronçon à 30 km/h au centre.

M. Grau relève qu'il n'y a aucun îlot prévu dans le secteur centre.

M. Schwéry répond que cela dépend du régime de vitesse et de priorité.

M. Menoud demande si le CC a poursuivi la réflexion d'un arrêt de bus du côté de la sortie nord.

Mme Lapierre, Conseillère communale, répond que nous avons reçu un préavis défavorable du service de la mobilité, ce dernier estimant qu'il n'y a pas assez de distance par rapport à l'arrêt précédent. La démarche est toutefois étudiée dans le cadre du projet Valtraloc, avec le soutien des VMCV.

M. Pierre-Alain Perroud ajoute que le CC va faire son maximum pour obtenir cet arrêt de bus.

M. Menoud demande si le secteur centre-village sera aussi mis à l'enquête pour la fin de l'année.

M Broye répond qu'en principe cela sera le cas.

M. Grau demande s'il est possible que les pistes cyclables soient prolongées du côté de Bossonnens.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la commune de Bossonnens étudie aussi un projet Valtraloc, mais ne sait pas à quel stade elle en est. Cela pourrait toutefois être envisageable. Il s'agit néanmoins d'une route cantonale, sans

obligation de réalisation. Quoi qu'il en soit, les mesures présentées ce soir ont été réfléchies pour le territoire communal.

M. Bernard demande quelle est la différence de coût par rapport au devis présenté l'année passée.

M. Pierre-Alain Perroud n'a pas encore cette information, puisque le projet est encore dans la phase d'examen préalable. Des modifications pourraient encore être apportées.

Mme Kenkies demande si le CC a envisagé de travailler avec Bossonnens pour réduire les coûts.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'on ne peut pas se permettre d'attendre. La commune de Bossonnens n'est pas aussi avancée que nous.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les invités de leur présentation.

4. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé Veveysse

Mme la Présidente donne la parole à **M. Besse**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que la modification porte sur la clé de répartition. Cette dernière suit donc la clé veveysanne, à raison de 60% pour le rendement de l'impôt cantonal total et 40% pour la population légale.

M. Georges Emonet demande quelle est l'incidence financière pour la commune.

M. Besse répond que le travail a été fait pour que toutes les communes se retrouvent dans une situation quasi-identique. Il y aura donc peu de changements pour Attalens.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet à l'approbation du CG la modification des statuts du RSV.

La modification des statuts du RSV est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

5. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes pour le Cycle d'Orientation

Mme la Présidente donne la parole à **M. André Blunschi**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que la modification porte sur la clé de répartition. Cette dernière suit donc la clé veveysanne, à raison de 60% pour le rendement de l'impôt cantonal total et 40% pour la population légale.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet à l'approbation du CG la modification des statuts de l'Association des communes pour le Cycle d'Orientation.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

6. Modification et approbation du règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

M. Blunschi rappelle que les principales modifications concernent l'article 4 et 5. Il demande si le CG a des questions particulières.

M. Menoud demande ce qui a poussé la commune à proposer cette modification.

M. Blunschi répond qu'il s'agit d'une uniformisation des tarifs et des procédures dans le district.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet à l'approbation du CG la modification du règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

La modification du règlement est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

7. Modification et approbation du règlement du Conseil général

M. Jacques-André Vuillens, Vice-Président du CG, informe que le bureau s'est rencontré trois fois pour préparer ce projet de modification et présente ce soir un document qui a reçu l'approbation du Service des communes.

M. Menoud à l'art. 55 propose la modification suivante : « ces enregistrements doivent être effacés après que

l'approbation du procès-verbal est devenue définitive » en lieu et place de « Ces enregistrements peuvent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive ».

Mme la Présidente en prend note.

M. Menoud demande si les moyens techniques d'enregistrement sont disponibles.

Mme la Présidente confirme.

M. Sébastien Beaud, concernant l'article 33 - prise d'images, demande si un délai peut être imposé.

M. Vulliens répond par la négative. Il est en effet possible de l'annoncer même quelques minutes avant.

M. Menoud constate alors que si une tierce personne enregistre la séance, le bureau du CG n'a aucun moyen de demander l'effacement de cet enregistrement. Il ajoute que l'article 28 al. 2 du règlement actuellement en vigueur précise que le CC peut se faire assister de collaborateurs ou collaboratrices. Il propose que l'on spécifie ou élargisse le cercle des « assistants » comme c'est d'ailleurs le cas ce soir avec les ingénieurs.

M. Vulliens répond qu'il s'agit d'un terme au sens large, qui englobe également les personnes qui sont mandatées par la commune.

M. Olivier Emonet se demande pourquoi il serait obligatoire d'effacer l'enregistrement de la séance, alors que nous avons un procès verbal à disposition et que l'information est ensuite diffusée. L'obligation d'effacer ne changerait donc rien selon lui.

M. Menoud répond qu'il s'agit plus d'une question formelle et technique pour faciliter la rédaction du procès verbal. Dès que ce dernier est approuvé, il n'y a plus lieu de garder l'enregistrement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet à l'approbation du CG la modification du règlement du Conseil général telle que présentée par le bureau.

La modification du règlement est approuvée par 18 voix. Il y a 8 avis contraires.

8. Modification de la planification financière : information

Mme la Présidente donne la parole à **M. le Vice-Syndic**. Ce dernier s'exprime de la manière suivante : « Depuis la dernière présentation de la planification financière lors de la séance du budget 2012, de nouveaux éléments sont venus se greffer aux réflexions et discussions qui animent certaines séances du Conseil communal. L'objectif de l'information que je vais vous transmettre est de vous donner quelques clés pour anticiper les futures discussions autour du budget 2013 et de la planification financière à l'horizon 2018, ou à l'horizon Valtraloc. Vous le savez et nous avons suffisamment insisté sur ce point, la planification financière est un outil de travail et de réflexion évolutif, dépendant de données qui nous sont communiquées par les différents services du canton et d'autres données structurelles et conjoncturelles dont nous devons tenir compte.

Les éléments importants que le Conseil communal souhaite vous communiquer ce soir sont les suivants :

1. Modification des données du service de la dette

Selon le tableau fourni par le Service des communes le 27.09.2011, notre capacité d'investissement totale pour les années 2006 à 2010 se montait à Fr. 20'922'000.- En actualisant les données pour les années 2007 à 2011, force est de constater que notre capacité d'investissement va baisser à Fr. 13'402'000.- Pour calculer la capacité d'investissement, il faut tenir compte de la marge nette d'autofinancement moyenne des 5 dernières années. Or, entre 2006 et 2008 le « haut contribuable » a influencé à la hausse notre marge d'autofinancement. Ce mécanisme s'atténuant d'année en année, le CC devra donc revoir et prioriser les investissements planifiés, tels qu'ils avaient été présentés pour le budget 2012 (environ 5 millions de francs). L'objectif est bien évidemment de ne pas dépasser la capacité d'investissement de notre commune.

2. Augmentation des charges liées

Nous devons également nous attendre à une augmentation notable des charges liées. C'est le cas du service social pour lequel le budget 2012 a déjà été revu à la hausse (+ Fr. 55'000) et dont les prévisions 2013 vont dans le sens d'une augmentation de Fr. 100'000.- par rapport à 2012. Les charges du Réseau santé veveysse, des EMS, du futur service des tutelles ou encore l'augmentation des charges liées à l'école primaire et secondaire, sont autant de paramètres qui pèseront sur le ménage communal en 2013 et les années à venir. Les charges liées à la santé pourraient également augmenter suivant la tournure que prendra le dossier HFR, tout comme celles relatives à la rénovation du C.O.

3. Entrée en force du PAL, Planification scolaire et charges y relatives

L'administration communale est en train de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle planification financière qui intègre d'une manière plus précise le mouvement de la population dans le calcul des charges et des produits. Le but est de pouvoir à l'avenir estimer les charges liées futures en tenant compte de l'arrivée « plus ou moins » prévisible de nouveaux habitants et par là même d'élèves en enfantine et en primaire.

4. Modification de la péréquation financière

L'introduction de nouveaux indicateurs (densité, longueur des routes) dans le calcul de la péréquation financière pourrait avoir un effet sur nos prochains budgets, sans toutefois pouvoir en déterminer précisément l'influence.

5. Incidence du budget cantonal et Projet de désenchevêtrement des tâches Canton-Communes

Vous l'avez tous lu, le Canton doit faire des efforts considérables pour boucler son budget (centaines de millions). Il est toutefois difficile de dire quelle sera l'influence de ses décisions sur le ménage communal. Ajoutons encore que les communes du Canton doivent répondre à un questionnaire concernant les possibilités de désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Ici aussi, il ne nous est pas possible de savoir si des tâches et les charges y relatives seront attribuées précisément aux communes et de quelle manière.

En conclusion, et pour suivre de manière cohérente les jalons que nous avons posés depuis quelques années sur différents projets, nous devons tous ensemble nous donner les moyens de les réaliser en tenant compte de tous les paramètres financiers nécessaires. Les finances communales doivent en effet être la préoccupation de chaque élu, qu'il ou elle soit à l'exécutif ou au législatif. C'est pourquoi, le Conseil communal a déjà mené deux séances de discussion sur la planification financière et travaille de façon plus pointue sur différents aspects, comme par exemple l'incidence de l'entrée en force du nouveau PAL sur la population en général et sur la planification des effectifs scolaires en particulier. Bien évidemment cette réflexion est menée de concert avec la Commune de Granges et, suite à une discussion avec M. le Préfet, devrait s'étendre aux autres communes et structures intercommunales du district de la Veveyse. L'objectif est bien évidemment de planifier nos futurs investissements sur la base de données plus précises, tout en priorisant ces mêmes investissements et finalement en analysant si nos ressources seront suffisantes ces prochaines années pour y faire face. »

M. Menoud demande ce que pense le CC du projet Valtraloc par rapport aux investissements futurs.

M. le Vice-Syndic répond que la planification devra être revue et peut-être également les délais de réalisation.

M. Menoud demande si une version minimale du projet Valtraloc est prise en compte et ajoute que si ce n'est pas le cas, il est encore temps de le faire.

M. Pierre-Alain Perroud répond par la négative en précisant que le CC fait son maximum pour économiser.

M. Bernard relève que l'on peut se donner le temps de réaliser en fonction des investissements qui seront annoncés. Il sera intéressant d'en tenir compte le moment venu.

M. Pierre-Alain Perroud insiste sur le fait que si la Commune ne va pas de l'avant, alors le Canton devra de toute façon assainir la route cantonale et n'attendra pas. Le coût du projet Valtraloc ne sera donc pas meilleur marché.

M. Tinguely remarque qu'il y a plusieurs secteurs, notamment celui du centre, qui sont coûteux. Des réflexions sur ce secteur devraient se faire.

M. Pierre-Alain Perroud répond que le CC et la commission y travaillent. Jusqu'à maintenant la volonté du CC est de faire le meilleur projet avec le plus d'économies possibles.

M. Alibert remarque que 25 achats de terrains privés sont prévus. Des choix devront se faire au fur et à mesure de l'avancement du projet.

M. Pierre-Alain Perroud précise que le cahier des charges a été établi en 5 étapes : secteur nord y compris la Croix-de-Montet ; le secteur suivant jusqu'à l'Auberge de l'Ange ; de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la Grande-Fin ; de la Grande-Fin jusqu'à la sortie sud ; secteur centre-village. Si tous les secteurs sont réalisés à la suite, alors la fin des travaux est prévue pour 2017-18. Toutefois, et selon les disponibilités financières de la commune, le Canton pourrait attendre. Mais un secteur doit être réalisé dans son ensemble. Il faut toutefois savoir que le Canton n'attendra pas éternellement.

Mme Perroud demande qui décidera de la limitation de vitesse au centre du village.

M. Pierre-Alain Perroud répond que c'est le CC. Ce dernier présentera toutefois des variantes au CG.

M. Menoud souhaite que la Commission financière soit intégrée aux réflexions sur la planification financière.

Le CC en prend acte.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion

9. Informations du Conseil communal

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que le parking de la condémine est presque terminé. Le choix des essences d'arbres a été fait ce jour. L'entreprise Kaech est encore sous contrat pour un entretien.

M. Dominique Beaud demande si le budget a été respecté.

M. Pierre-Alain Perroud répond que nous avons dû faire face à une très grosse surprise avant les travaux : la portance de l'ancienne place, jugée bonne à l'époque, a révélé des insuffisances au niveau du gel suite à de nouveaux sondages. Il a donc fallu repartir sur de bonnes bases et ajouter 30 cm de grave. Le dépassement de budget ne sera pas conséquent, car des économies ont été réalisées.

M. Grau demande quel était le but de ce projet.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'il s'agissait d'augmenter le nombre de places (53 à 109).

M. Grau demande comment le déneigement est prévu et s'il sera possible de stocker la neige à un endroit précis.

M. Pierre-Alain Perroud répond que cela sera possible, bien que cela demande plus de travail.

Mme Kenklies demande si déjà à l'époque des problèmes auraient pu survenir en raison du gel.

M. Pierre-Alain Perroud répond que le risque était bien présent, car la place avait été réalisée avec différents matériaux, dont du remblais. Le CC a donc décidé de faire les choses correctement en partant sur de bonnes bases.

M. Blunschli informe le CG que nous sommes toujours en attente de l'autorisation cantonale pour la réalisation des zones 30, alors que la demande préalable a été effectuée début mai 2012. Les travaux prévus cette année seront donc repoussés. Il en va de même des investissements y relatifs.

Concernant les effectifs scolaires, **M. Blunschli** informe le CG que nous accueillons 124 élèves dans 6 classes enfantines, soit une moyenne de 24.8 élèves. Ces classes sont à deux degrés à savoir des EE1 et 2. La plupart des leçons se faisant par degré séparé, il n'y a que peu d'heures communes aux deux degrés.

Il y a 365 élèves pour les degrés primaires répartis dans 2 classes de 1P, 3 classes de 2P, 3 classes de 3P, 3 classes de 4P, 3 classes de 5 P et 3 classes de 6 P, soit un total de 489 élèves pour 23 classes. Le problème qui se pose chaque année est que la répartition par degré ne peut se faire de manière linéaire. Donc année après année, il y a des degrés plus chargés que la moyenne. Pour résoudre ce problème, on peut faire des classes à deux degrés, ce qui aujourd'hui avec les plans d'étude est de plus en plus difficile à mettre en œuvre. Ou alors, on ouvre une classe de plus dans un degré au détriment d'un autre. Il faut savoir que ces dernières années, ce sont les degrés de 3 et 4ème qui avaient les gros effectifs. Cette année, il se trouve que ce sont les élèves de 1P qui se retrouvent avec un plus grand nombre d'enfants. Cependant la DICS a octroyé à chaque enseignant de 1P des appuis.

M. Blunschli ajoute que nous accueillons cette année 10 élèves de 3P du cercle scolaire de Remaufens. Suite à la demande de cette commune qui effectuait des travaux dans leur bâtiment scolaire, il n'y avait pas assez de place pour accueillir tous leurs élèves. Tout se passe très bien et **M. Blunschli** souligne que cet accueil n'a rien à voir avec les effectifs importants de 1P. De plus au vu des effectifs actuels en EE, nous allons devoir trouver des solutions pour nos élèves dès la prochaine rentrée, et l'une d'entre elle consisterait à demander à Remaufens d'en accueillir quelques-uns. En outre suite à l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine dans le Canton, celui-ci se trouve en pénurie d'enseignants. La plupart des postulations sont venues de France. **M. Blunschli** ajoute que ces effectifs élevés posent également des problèmes au niveau des cours de piscine. Malgré nos demandes, la piscine de Châtel ne peut pas offrir plus de plages d'accueil. Résultat : nous avons des leçons de piscine avec 73 élèves. Le CC a engagé pour les dernières leçons de l'année scolaire une deuxième monitrice afin d'assurer un meilleur service et une sécurité accrue. Si la démographie continue de se développer en Veveyse sur ce rythme, nos élèves ne pourront bientôt plus disposer de ce genre de cours, faute de place. Autre corollaire de cette augmentation de population, les effectifs des AES ont également augmenté de façon importante. En effet plusieurs mamans de jour ont arrêté leur activité et du coup nous avons également atteint les limites des capacités d'accueil de l'AES.

Mme Perroud demande qui a décidé d'accueillir des enfants de Remaufens.

M. Blunschli répond que le Canton s'était approché des communes suite à un problème d'effectifs, mais la décision a été prise par les communes concernées.

Mme Kenklies demande si l'occupation actuelle des locaux scolaires impliquera des répercussions sur l'avenir du cercle scolaire et également sur le CO, le collège, etc.

M. Blunsch pourra répondre plus précisément lors de la prochaine séance.

M. Besse informe le CG que le décompte final des constructions scolaires sera préparé le 9.10.2012 avec les architectes et la commission financière. Les travaux sont à bout touchant et le décompte sera présenté au CG en fin d'année.

Mme Lapierre décrit quelques résultats du questionnaire mobilité envoyé à la population en 2012. Les résultats détaillés se trouvent sur le site internet de la commune.

M. le Vice-Syndic décrit les résultats de l'enquête de satisfaction sur la communication et l'information. Ces résultats sont aussi consultables sur le site internet. Il informe finalement le CG qu'une commission spéciale a été mise sur pieds pour analyser la possibilité d'une reprise des structures gérées actuellement par l'association Les Petits Lions, suite à une demande de cette dernière.

M. Menoud demande quand les conclusions sont attendues.

M. Besse répond que ce sera à la commission d'en juger. Une décision pourrait être soumise au CG au plus tôt pour la prochaine rentrée scolaire.

10. Divers

M. Bernard informe que le groupe OSE organise une table ronde autour du sujet des fusions le 4 octobre à 20h00 à la salle polyvalente. Il demande ensuite s'il est possible de trouver une solution pour accéder plus facilement aux locaux de l'administration lors de séances de commissions.

M. Georges Emonet propose éventuellement un digicode qui pourrait être communiqué avec les convocations.

Le CC en prend note.

Mme Kenklies demande s'il est possible d'avoir un compte rendu des soirées *Midnight games*.

M. Besse informe le CG que nous avons débuté la 3^{ème} saison et que la 100^{ème} soirée aura lieu en novembre. La reprise s'est bien déroulée avec une forte affluence. Le CC a toutefois dû constater des déprédations dans le périmètre scolaire : vitres brisées, tags. Des plaintes sont déposées à chaque fois et la police a pu identifier une des personnes qui a cassé une vitre. Ces déprédations ne sont toutefois pas forcément liées aux soirées *Midnight*. Le nombre de Senior Coaches a néanmoins été augmenté. Il y en a maintenant 3 par soirée et un agent de Securitas gérera l'environnement extérieur.

Mme Zanetti demande depuis quel âge les enfants peuvent s'y rendre.

M. Besse répond depuis le CO.

M. le Vice-Syndic ajoute que les problèmes et déprédations constatés dans le périmètre scolaire peuvent aussi être liés à de jeunes adultes qui ne viennent pas forcément que d'Attalens. Le CC essaie donc d'œuvrer dans le sens d'une diminution des déprédations et analyse plusieurs possibilités.

Mme Gamper se réfère à l'envoi des cartes déchetterie et propose que les courriers adressés aux ménages soient groupés pour diminuer les frais de port.

M. le Vice-Syndic répond que l'envoi a dû se préparer en deux fois en raison de problèmes techniques. Nous nous efforçons de grouper les courriers tant que faire se peut.

Mme Gamper demande si les élèves respectent le tri dans les poubelles spéciales installées dans la cour d'école..

M. le Vice-Syndic répond que les concierges doivent de temps en temps transvaser des déchets. Cela apporte toutefois quelque chose.

M. Menoud demande si le CC s'est penché sur la possibilité de développer d'autres places de jeux à Attalens.

M. Besse répond qu'aucun développement n'est prévu. On se retrouve avec la problématique des places de skate : tout le monde est d'accord, mais pas devant chez soi. Et même avec les places existantes, il y a des problèmes de voisinage.

M. Blunsch ajoute qu'au niveau de l'école et avec 489 élèves de tous niveaux, il est compliqué de trouver des jeux pour tout un chacun. Les autorités ont fait le choix de l'espace plutôt que des jeux, sans compter les déprédations auxquelles nous devons faire face et les questions liées à la sécurité des places de jeux et des jeux eux-mêmes.

M. le Vice-Syndic annonce que la prochaine séance du CG aura lieu le 11.12.2012 pour le budget 2013.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 22h10.**

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



La Présidente

Denise Karlen

